

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	4
En exercice :	19	Excusé(es) :	0
Présents :	15	Non excusé(es) :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-SIX MARS A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, A. JOUBERT, M.L FREUND, A. ROSSARD, B. LARGETEAU

ABSENT REPRÉSENTÉ : J.C PILLET à J.P CARON, C. LOCHET à P.SAENZ, P. LE TELLIER à D.FRADIN, K. HARRACCA à C. AUGUSTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

FINANCES

POINT 1	Approbation du Compte Financier Unique 2023 (CFU) Budget principal	Unanimité (étant précisé que Mme Bascle a quitté la salle et n'a pas pris part à l'examen ni au vote de ce point)
POINT 2	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	Unanimité
POINT 3	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) au titre de l'année 2024	Unanimité
POINT 4	Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé au titre de l'année 2024	Unanimité (étant précisé que les membres d'une association n'ont pas pris part au vote)
POINT 5	Budget Primitif 2024	Unanimité
POINT 6	Vote du produit et des taux des impositions directes locales au titre de l'année 2024	Unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

POINT 7	Approbation d'une convention portant sur l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines lotissement Val du Maine, commune de Les Mathes	Retirée de l'ordre du jour
----------------	--	----------------------------

of 1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

POINT 8 Construction d'une salle du Conseil Municipal et des mariages
Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SEMDAS **Unanimité – 1 abstention**
M.L Freund

POINT 9 Modification de la convention d'occupation privative du domaine communal conclu le 19 septembre 2006 et ses avenants des 1er octobre 2007, 2 décembre 2011 et 16 juin 2017 conclus avec la SARL BRUNO, **Retirée de l'ordre du jour**

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 10 Ludothèque municipale **Unanimité**
Modification du règlement intérieur

A/ Questions diverses

Affiché le 28 mars 2023

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Bascle



